



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

PROCES VERBAL

Le conseil s'est réuni en mairie le jeudi 16 décembre 2021 à 18h30 pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous, qui a été affiché du 10 au 17 décembre 2021.

Délibérations ayant une incidence financière sur le budget primitif 2021

21-5-1 Nomination du secrétaire de la séance et approbation de la séance du 21 octobre 2021

Finances

21-5-2 Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n°4 - Exercice 2021

Année budgétaire 2022

Administration Générale

21-5-3 RGD – Désignation d'un DPO – Convention avec la MEL

Ressources Humaines

- 21-5-4 Tableau indicatif des emplois communaux – Modification
- 21-5-5 Centre de Gestion – Service Mission d'Intérim Territorial (MIT) – Convention d'adhésion
- 21-5-6 Interm'aide – Convention de mise à disposition
- 21-5-7 Recensement de la population -

Intercommunalité

- 21-5-8 SIVOM Alliances Nord – Ouest – Conditions financières du retrait de la ville
- 21-5-9 SIGAL – Subvention 2022 - Convention

Urbanisme

21-5-10 Solution de gestion mutualisée avec la MEL pour les DIA et autorisations de droit des sols – Convention

Affaires juridiques

- 21-5-11 Fourrière municipale véhicule terrestre – Désignation du gardien agréé
- 21-5-12 Fourrière animalière – Convention avec la LPA
- 21-5-13 Acquisition d'une parcelle cadastrée BK 485 appartenant à la société VENDIM avenue de Wambrechies (Drève 2)
- 21-5-14 Immeuble d'habitation appartenant à la commune 11 chemin Saint Georges – Choix du bailleur pour attribution d'un bail emphytéotique
- 21-5-15 Vente de la parcelle AW145 à Mme Tucker - Modification

Enfance

21-5-16 Maison de l'enfance – Projet d'établissement – Modification

Ecole

- 21-5-17 Dotation de fonctionnement pédagogique de l'enseignement public
- 21-5-18 Suppression de la carte scolaire pour la rentrée scolaire 2022

Développement économique

21-5-19 Dérogation à l'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2022

Vie associative

21-5-20 Subventions 2022 aux associations bonduoises

21-5-21 Subventions supplémentaires 2022 – Conditions d'attribution

21-5-22 Résidence Drève du Château – Participation aux frais d'animation et de gestion – Convention

21-5-23 Football Club de Bondues – Subvention 2022 pour la mise en œuvre d'actions – Convention

21-5-24 Association Atouts Emploi – Subvention 2022 – Convention

Jeunesse

21-5-25 Garderies périscolaires – Convention d'objectifs avec le CJB Accueil

21-5-26 Garderies périscolaires – Convention d'objectifs avec le CJB Vacances

21-5-27 Versement de la subvention communale allouée au CJB Accueil

21-5-28 Versement de la subvention communale allouée au CJB Vacances

Finances

21-5-29 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

21-5-30 Budget Primitif 2022

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mmes Juliette de BAROLET, Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, M. John EVLARD, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir): M. Eric DESREUMAUX (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), Mme Dorothee GENASI (à M. Xavier BASSELET), M. Yves PAUL (à M. Bernard CAUDAL), M. Dominique FRETE (M. Nicolas CARLIN), Mme Hélène ROBERT (à M. Jean-Pierre LEMAI)

Absente excusée : Mme Béatrice LAURENCEL

Absent : M. Antoine DHALLUIN

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire fait un point sur :

- Les opérations de vaccination organisées en mairie, salle du conseil municipal. Il remercie Mme Delbecque et son équipe qui s'occupent de l'organisation. Une nouvelle journée de vaccination est prévue ce vendredi 17 décembre de 10h à 17h.
- Compte tenu de la situation sanitaire et des recommandations de M. le Préfet, la cérémonie des vœux à la population est reportée.

Délibération n°21-5-1- Nomination du secrétaire de la séance et approbation de la séance du 21 octobre 2021

- ✓ M. Pierre DELZENNE est désigné comme secrétaire de la séance.
- ✓ Mme L. Naessens apporte une précision concernant la participation des riverains au groupe de travail sur l'amélioration du cimetière. M. Lepoutre est en relation avec le collectif « Bondues récup » et « Bondues avance ».
- ✓ **Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.**

Délibération n°21-5-2- Finances - Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n°4 - Exercice 2021

- ✓ Il s'agit de décider la modification de crédits ouverts au budget de l'exercice.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions :D. Freté, N. Carlin, L. Naessens, H. Robert, JP. Lemaï)**

Délibération n°21-5-3- Administration Générale - RGPD – Désignation d'un DPO – Convention avec la MEL

- ✓ Il s'agit d'adhérer au service mutualisé de la MEL pour la mise en œuvre et le suivi du règlement européen de protection des données (RGPD)

- ✓ A la question posée par Mme Naessens sur la formation des élus sur ce dispositif, M. P. Zimmermann précise que les personnes de la MEL, référentes pour notre commune, auront un rôle de conseil. Les actions de formation et de sensibilisation des élus et des agents sont prévues dans les modalités de la convention.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n°21-5-4- Ressources Humaines - Tableau indicatif des emplois communaux – Modification

- ✓ Pour répondre à l'évolution des besoins de notre collectivité, il est indispensable d'adapter les effectifs et de modifier les grades en fonction des nouveaux cadres d'emplois.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°21-5-5- Ressources Humaines - Centre de Gestion – Service Mission d'Intérim Territorial (MIT) – Convention d'adhésion

- ✓ Le centre de gestion propose aux collectivités la mise à disposition à titre onéreux d'agents en vue de les affecter à des missions temporaires, d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.
- ✓ En cas de nécessité, il est proposé de faire appel ponctuellement au service mission d'intérim territorial du centre de gestion du Nord et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n°21-5-6- Ressources Humaines -Interm'aide – Convention de mise à disposition

- ✓ Il s'agit d'autoriser l'administration municipale, en cas de nécessité, à faire appel ponctuellement aux services de l'association Interm'aide.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°21-5-7- Ressources Humaines - Recensement de la population -

- ✓ Il s'agit de fixer la rémunération des agents qui vont être chargés du recensement de la population du 20 janvier au 19 février 2022.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°21-5-8- Intercommunalité - SIVOM Alliances Nord – Ouest – Conditions financières du retrait de la ville

- ✓ Par délibération du 15 octobre 2020, le conseil municipal a acté officiellement sa volonté de quitter le SIVOM au plus tôt le 30 juin 2021 et au plus tard le 31 décembre 2021.
Le conseil syndical du SIVOM s'est réuni le 20 octobre 2021 pour acter, à l'unanimité, le principe de la sortie de la commune de Bondues. Une négociation est actuellement en cours et le SIVOM vient de présenter à la commune le montant des indemnités de retrait. Ce dernier est évalué à 75 467 € comprenant une indemnisation pour frais généraux de 21 817 € et une indemnisation pour frais de personnels à hauteur de 53 650 €.
Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'accepter le montant lié aux frais généraux soit 21 817 €.
- ✓ Concernant les frais de personnels, la commune souhaite continuer à bénéficier de la mise à disposition des archivistes du SIVOM pour une durée de 4 ans.
- ✓ A la question posée Mme L. Naessens sur le coût du service de l'archiviste, M. le Maire indique qu'il s'agit d'une dépense annuelle d'environ 13.000 €.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°21-5-9- Intercommunalité - SIGAL – Subvention 2022 - Convention

- ✓ Suite à la réalisation du parc économique de l'aérodrome sur la commune de Bondues, le SIGAL a souhaité demander à la ville, qui l'a accepté, qu'elle fasse bénéficier le syndicat, par subvention annuelle, du retour de taxe foncière correspondant à la réalisation de ce parc.
- ✓ Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention visant à accorder la subvention correspondante d'un montant de 58 036 € pour l'année 2022.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants. (Abstention de Mme L. Naessens).

Délibération n°21-5-10- Urbanisme - Solution de gestion mutualisée avec la MEL pour les DIA et autorisations de droit des sols – Convention

- ✓ Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec la Métropole Européenne de Lille, la convention de mutualisation en matière d'urbanisme sous la forme d'un portail numérique pour la gestion des autorisations d'urbanisme, de publicité et le guichet numérique des autorisations d'urbanisme.
M. le Maire précise que les autorisations de droit des sols représentent par an environ :
 - 200 certificats d'urbanisme
 - 150 déclarations de travaux
 - 50 permis de construire

Actuellement, 6 contentieux d'urbanisme sont en cours auprès du tribunal administratif. Le budget consacré à la gestion des contentieux est prévu au BP 2022 pour 50.000 € et a représenté une dépense de 17.600 € en 2021.

- ✓ A la question posée par Mme L. Naessens sur la mise à disposition d'un ordinateur permettant aux administrés de déposer leurs demandes informatiquement, M. le Maire précise que l'accompagnement et le conseil auprès des Bonduois est d'ores et déjà mis en place dans le service Droit des Sols. Il le sera également en matière de dématérialisation des dossiers.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°21-5-11- Affaires Juridiques - Fourrière municipale véhicule terrestre – Désignation du gardien agréé

- ✓ Il s'agit de reconduire pour 5 ans la société Dépanord auto qui prend en charge l'enlèvement des véhicules gênants et dangereux mis en fourrière à la demande de la police nationale ou municipale.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°21-5-12- Affaires Juridiques - Fourrière animalière – Convention avec la LPA

- ✓ Les communes ont l'obligation de se doter d'une fourrière animalière. Cette exigence a conduit la ville à signer une convention avec la Ligue Protectrice des Animaux, laquelle assure pour le compte de la commune cette fonction de fourrière.

La convention étant arrivée à son terme, il est proposé d'autoriser M. le Maire à la renouveler auprès de la Ligue Protectrice des Animaux.

- ✓ Le projet de création d'un SIVU est en cours de réflexion avec la MEL afin de recréer un lieu d'accueil des animaux.
- ✓ M. le Maire profite de cette délibération pour répondre à la question posée par M. Freté sur la gestion des poules et des coqs dans le secteur de Carrefour Market afin d'éviter le risque de grippe aviaire. Il précise qu'un courrier a été adressé aux riverains du secteur au mois d'avril dernier et il le sera à nouveau prochainement afin de les informer des opérations de piégeage mises en place par la ville afin d'éviter la prolifération des poules et coqs dans le respect des animaux qui sont accueillis sur des sites plus appropriés. Il est important que les riverains adhèrent à cette démarche afin d'éviter la prolifération des animaux et les risques sanitaires.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°21-5-13- Affaires Juridiques - Acquisition d'une parcelle cadastrée BK 485 appartenant à la société VENDIM avenue de Wambrechies (Drève 2)

- ✓ Il s'agit de décider l'acquisition de la parcelle VENDIM sise allée St Hubert cadastrée en BK 485, moyennant un prix fixé à 71 463,07 € afin de créer une liaison douce et entretenir la becque qui coule à cet endroit.
- ✓ A la question de Mme L. Naessens, M. le Maire confirme le lien avec la piste cyclable.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°21-5-14- Affaires Juridiques - Immeuble d'habitation appartenant à la commune 11 chemin Saint Georges – Choix du bailleur pour attribution d'un bail emphytéotique

- ✓ Il s'agit de décider la cession de l'immeuble 11 Chemin Saint-Georges pour permettre sa démolition / reconstruction puis la mise en location de 3 logements individuels locatifs PLUS de type 4 en RT 2012, au profit de la société HABITAT HAUTS-DE-FRANCE, pour un prix fixé à 280 000 €.
- ✓ M. le Maire apporte les réponses à la question posée en commission sur le nombre de logements appartenant à la ville, à savoir :
 - 17 logements en location
 - 6 logements à démolir
 - 30 baux emphytéotiques
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°21-5-15- Affaires Juridiques - Vente de la parcelle AW145 à Mme Tucker - Modification

- ✓ Il s'agit de décider de poursuivre la cession de la parcelle AW 145 sise au 1672 av du Général de Gaulle, moyennant un prix fixé à 65 000€ (net vendeur), au profit de Madame TUKKER - MORET (Médecin généraliste) pour la réalisation de son Cabinet.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°21-5-16- Enfance - Maison de l'enfance – Projet d'établissement – Modification

- ✓ Il convient d'apporter quelques modifications au règlement intérieur de la maison de l'enfance.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°21-5-17- Ecoles - Dotation de fonctionnement pédagogique de l'enseignement public

- ✓ Par délibération 18-4-36, la dotation budgétaire mise à disposition des chefs d'établissements scolaires publics pour leurs dépenses courantes distinguait celle pour les fournitures et petit équipement de celle pour les dépenses de

reprographie. Au regard des usages et des contraintes techniques liées à la gestion des frais de reprographie, il est proposé d'intégrer les dépenses de cette dernière aux fournitures et petits équipements portant l'ensemble à :

- 37 € par élève scolarisé en classe maternelle
 - 41 € par élève scolarisé en classe primaire.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°21-5-18- Ecoles - Suppression de la carte scolaire pour la rentrée scolaire 2022

- ✓ La commune dispose de deux groupes scolaires publics sur son territoire : Les Obeaux et Maxence Van der Meersch.
- ✓ L'inscription des élèves dans l'un ou l'autre de ces établissements est déterminée par une sectorisation qui, en fonction du lieu de résidence des familles, permet d'identifier l'école dont elles relèvent.
- ✓ Depuis quelques années, les effectifs d'élèves et donc le nombre de classes ont diminué dans chacune de ces écoles.
- ✓ Il est donc proposé de supprimer la sectorisation pour toute nouvelle demande d'inscription dans une école publique de la commune à compter du 1^{er} septembre 2022.
- ✓ Mme L. Naessens souhaite savoir si la suppression de la sectorisation va permettre d'éviter la fermeture de classes.
- ✓ En réponse, Mme J. de Barolet ne peut garantir qu'il n'y aura plus de fermeture de classe mais l'objectif est de maintenir l'ouverture des deux écoles.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°21-5-19- Développement Economique - Dérogation à l'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2022

- ✓ Il s'agit de fixer le calendrier des autorisations d'ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2022, soit les 9, 16, 23 et 30 janvier, 26 juin, 3 juillet, 28 août, 4 septembre, 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2022.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°21-5-20- Vie associative - Subventions 2022 aux associations bonduoises

- ✓ Dans le cadre des dispositions budgétaires définies par l'Etat, il est demandé aux communes de présenter le tableau récapitulatif des subventions accordées chaque année aux associations. Il est proposé de le valider les subventions accordées pour l'année 2022.
- ✓ M. D. Dupé précise que le total des subventions proposées représente 416.000 € dont plus de 50 % est versé au CJB. L'augmentation totale est de + 1 %. La subvention versée au CJB augmente de 3.27 % pour tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire et pour les autres associations, elles diminuent de 1.45 %.
- ✓ M. le Marie indique que M. et Mme Leclercq à l'origine de la Fondation ANBER viendront à une prochaine commission pour faire le point de leur travail humanitaire à Madagascar.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°21-5-21- Vie associative - Subventions supplémentaires 2022 – Conditions d'attribution

- ✓ Dans le cadre du vote annuel des subventions aux associations, certaines d'entre elles bénéficient d'une subvention liée à une activité, un besoin exceptionnel ou spécifique. Il est proposé de les valider.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°21-5-22- Vie associative - Résidence Drève du Château – Participation aux frais d'animation et de gestion – Convention

Délibération n°21-5-23- Vie associative - Football Club de Bondues – Subvention 2022 pour la mise en œuvre d'actions – Convention

Délibération n°21-5-24- Vie associative - Association Atouts Emploi – Subvention 2022 – Convention

- ✓ Compte tenu de l'importance de la subvention accordée aux associations Résidence Drève du Château, Football Club de Bondues et Atouts Emploi, il convient de définir les modalités de leur attribution par une convention.
- ✓ Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Délibération n°21-5-25- Jeunesse- Garderies périscolaires – Convention d'objectifs avec le CJB Accueil

Délibération n°21-5-26- Jeunesse - Garderies périscolaires – Convention d'objectifs avec le CJB Vacances

Délibération n°21-5-27- Jeunesse - Versement de la subvention communale allouée au CJB Accueil

Délibération n°21-5-28- Jeunesse - Versement de la subvention communale allouée au CJB Vacances

- ✓ Les garderies périscolaires et les centres de loisirs sont confiés au secteur associatif. La gestion de ces activités ont été définies dans des conventions signées par M. le Maire avec le CJB Accueil et le CJB Vacances. Il convient de les actualiser et de subventionner le fonctionnement de ces associations.
- ✓ Mme A. Desquenue ne prend pas part au vote.
- ✓ Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Délibération n°21-5-29- Finances - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

- ✓ Il s'agit de décider les taux des taxes directes locales pour 2022.

- ✓ A la question posée par Mme L. Naessens sur la diminution des taux au mandat précédent, M. J. Evlard indique qu'après une diminution annuelle du taux de la taxe d'habitation, celle-ci a été stoppée à l'annonce de la disparition de la taxe. Le montant compensé par l'Etat a été calculé sur le dernier taux voté.
- ✓ M. le Maire précise que la municipalité poursuit l'objectif de la modération des impôts.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°21-5-30- Finances - Budget Primitif 2022

- ✓ Le budget primitif 2022 est présenté aux conseillers municipaux et soumis à leur vote.
- ✓ A la question posée par M. Lemai sur la diminution du budget de plantation d'arbres, M. Lepoutre indique que celle-ci n'est pas liée uniquement aux plantations d'arbres pour une naissance dont le montant est lui sensiblement le même.
- ✓ A la remarque de Mme L. Naessens, sur son souhait d'une présentation plus détaillée des projets annuels, M. le Maire rappelle que le travail préparatoire en commission a été bien détaillé et permet une présentation plus synthétique en conseil municipal.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants. (Abstentions : D. Freté, N. Carlin, L. Naessens).**

Réponses aux questions écrites déposées par Mme L. Naessens et M. N. Carlin :

Question de Mme Naessens :

Les travaux de l'avenue du Général de Gaulle sont un sujet qui aujourd'hui est au cœur des préoccupations de beaucoup de Bonduois, bien au delà des riverains et des commerçants/artisans concernés directement.

Mercredi 8 décembre la Mairie organisait une réunion publique avec uniquement les personnes concernées par la première phase des travaux. Durant cette réunion vous invitiez chaque personne concernée à expliciter ses propositions lors de permanences.

- *Pourquoi ne pas avoir fait d'atelier participatif alors que c'était un engagement de votre programme?*
- *Pourquoi n'avoir pas voulu travailler avec l'association « avenue du général de Gaulle » qui s'est constituée pour structurer cette démarche?*
- *Pourquoi partager l'information si tardivement le 8 décembre pour des travaux qui commencent le 17 janvier.*

Enfin, il semblerait que certaines passerelles ne sont pas encore restituées à la MEL. D'ailleurs les plans projetés lors de la réunion du 8 décembre dernier indiquaient des parcelles à acquérir.

Pouvez-vous nous faire une mise à jour sur les parcelles à acquérir encore?

Et qu'elle est l'alternative si les parcelles ne sont pas acquises?

M. le Maire confirme, comme l'indiquait le programme politique de son équipe, les moments de concertation citoyenne de toute nature qui ont été mis en oeuvre, notamment le budget participatif, les consultations citoyennes par internet, les réunions de quartier thématiques, l'information dans les journaux municipaux. Il existe plusieurs méthodes de concertation selon la Loi d'engagement et de proximité qui sont décidées par les communes.

En ce qui concerne l'avenue du Général de Gaulle, le projet de réfection sur l'intégralité de l'avenue avait déjà été évoqué dans les années 2000 dans le cadre du micro PDU conduit M. Paul ASTIER, maire de la commune. Des ateliers participatifs avaient bien été mis en place avec les communes concernées, élus et habitants. Néanmoins, à l'époque le dossier avait été refermé compte tenu des coûts.

La réfection de l'avenue du Général de Gaulle a ensuite été obtenue grâce au travail de concertation du micro-PDU qui a été repris entre la rocade et le rond-point de Castorama, ainsi que le rond-point de la Croix Blanche et la gare routière.

Aujourd'hui, la réfection envisagée se poursuit suivant la genèse du projet concerté depuis 20 ans.

Les permanences ouvertes aujourd'hui aux habitants permettent aux techniciens de répondre directement aux questions des habitants concernés par les prochains travaux.

La réunion d'information fixée le 8 décembre a permis à l'entreprise désignée pour les travaux d'enfouissement des réseaux sous maîtrise d'ouvrage de la commune d'y participer et de répondre directement aux inquiétudes des riverains.

Les prochaines réunions concernant les travaux auront lieu probablement fin du premier trimestre 2022 pour veiller à l'accompagnement nécessaire pour épauler les commerçants puis pour à nouveau évoquer avec les riverains les travaux sous maîtrise d'ouvrage MEL qui commenceront l'été prochain.

Enfin, la MEL se charge d'acquérir auprès des habitants certaines parcelles nécessaires aux travaux et la commune apporte son soutien lorsqu'elle est sollicitée.

Question de M. Carlin :

Voici plusieurs années que la ferme de l'hôtel a été réhabilitée à coup de plusieurs millions d'euros. A ce jour la ville de Bondues a, en 2021, investi plusieurs centaines de milliers d'euros, notamment dans ses menuiseries. Sa sous-exploitation est manifeste,

liée en particulier au problème de charpente. Quand Monsieur le Maire, allez-vous régler définitivement ce problème en sachant que pour 2022 de nombreux investissements sont budgétés et combien au final les problèmes de charpente coûteront aux Bonduois ?

M. le Maire indique qu'il ne s'agit pas d'un problème de charpente.

L'entreprise qui a été chargée des menuiseries, portail et fenêtres, dans le cadre de la procédure des marchés publics, est défaillante. Le cadre légal des marchés publics impose dans ce cas une procédure judiciaire. Les expertises sont en cours à ce jour et lorsque l'entreprise sera reconnue défaillante, la ville aura le droit d'une part de relancer la procédure pour désigner une nouvelle entreprise et d'autre part obtenir une indemnisation si l'entreprise défaillante demeure solvable.

Rappelons que cela concerne essentiellement la grange.

Ce qui a retardé l'occupation de la Ferme de l'Hôtel n'est pas lié aux travaux mais au COVID qui n'a pas permis aux associations de démarrer leurs activités dans les autres locaux.

Aujourd'hui les compagnons du devoir occupent leurs locaux, les autres pièces sont bien utilisées par les associations Bondues Jumelage, Conversation en espagnol, Bar à couture, l'atelier du pigeonnier, l'outil en main, les activités manuelles seniors, l'atelier créatif, Bondues accueil AVL Lille Métropole, un enfant un rêve un avenir, les jardiniers de Bondues et de Marcq et le rotary club.

Le secrétaire



Pierre DELZENNE

Le secrétaire adjoint

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Matthieu Descamps

